

COMMISSION EUROPÉENNE

17. 07. 2017

Bruxelles, le
C(2017) 5037 final

M. Jean BIZET
Président de la commission des
affaires européennes du Sénat
15, rue de Vaugirard
F-75291 Paris Cedex 06

cc. M. Gérard LARCHER
Président du Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
F- 75291 PARIS Cédex 06

Monsieur le Président,

La Commission tient à remercier le Sénat pour son deuxième avis concernant les actes délégués à adopter par la Commission en vertu de la directive 2016/97 sur la distribution d'assurances¹ et concernant la réponse de la Commission du 28 avril 2017.

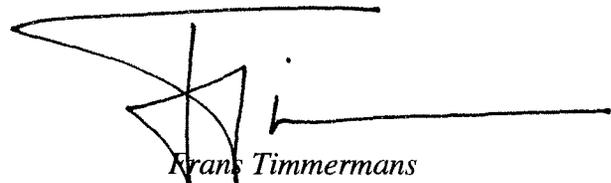
Comme la Commission l'a déjà souligné dans sa réponse du 28 avril 2017, elle apprécie l'engagement du Sénat dans le processus d'élaboration des actes délégués en matière de distribution d'assurances.

La Commission prépare actuellement les actes délégués sur la base de l'avis technique émis par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles. Elle portera une attention particulière aux éléments soulevés par le Sénat, tant en ce qui concerne le contenu que la forme des actes délégués.

Par ailleurs, la Commission souhaite adopter les actes délégués dans les meilleurs délais afin de donner aux entreprises du secteur et aux autorités de surveillance le plus de temps possible pour s'adapter au nouveau cadre réglementaire.

En espérant que ces précisions répondront aux questions soulevées par le Sénat, nous nous réjouissons, par avance, de la poursuite de notre dialogue politique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



Frans Timmermans
Premier vice-président

¹ Directive (UE) 2016/97 du Parlement européen et du Conseil du 20 janvier 2016 sur la distribution d'assurances, JO L 26 du 2.2.2016, p. 26.